

---

Adresse de la commune de Beauvais, qui invite les représentants à rester à leur poste et à continuer de faire le bonheur du peuple, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Beauvais, qui invite les représentants à rester à leur poste et à continuer de faire le bonheur du peuple, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 423;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20629\\_t1\\_0423\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0423_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

u

[La comm. de Beauvais, à la Conv.; 2 germ. II] (1).

« Citoyens législateurs,

Des traîtres avoient voulu nous donner de nouvelles chaînes vous avez découvert cet exécrable complot et vous l'avez déjoué.

Se peut-il qu'il existe encore des êtres assez pervers et assez criminels pour nous faire perdre le fruit de cinq années de Révolution ! Qu'ils apprennent, ces ambitieux, que nous voulons vivre Républicains, que nous vous servirons de boucliers s'il est nécessaire, et que nous verserons tous jusqu'à la dernière goutte de notre sang plutôt que de voir porter la moindre atteinte à la liberté et à l'égalité.

Restez à votre poste, braves Montagnards ; continuez de faire le bonheur du peuple, ne retournez dans vos foyers que lorsque les despotes seront anéanti. Point de trêve, point de paix avec les tyrans, qu'ils soient tous exterminés, et que bientôt on dise, il a existé des Rois.

Tels sont les sentimens des habitants de Beauvais et en particulier des sans-culottes qui composent le Conseil général de la commune. S. et F. ».

LANGLET (*maire*), TICQUEL, GINIART, CLÉMENT, LANGLOIS, P. CORMEILLE, MANET, POILLEAUX, CAIX, HÉNEAULT, GAMBIER, MAUGER (*agent nat.*), SOMMEREUX fils, BUTEUX, BRÉMÉ, VÉRITÉ, DUBOS, MULLOT, DRYSTISSIER, BRON.

v

[La comm. de Clermont-Oise, à la Conv.; 29 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Un grand complot ourdi par nos ennemis, étoit prêt d'éclater. Déjà les patriotes alloient succomber sous les coups que vouloient leur porter les stipendiés des Pitt et des Cobourg, lorsque l'œil perçant du Comité de salut public a su déjouer les trames liberticides des traîtres conjurés contre nous. La République est sauvée pour la troisième fois ! Frappez de grands coups. Que les monstres qui vouloient renverser l'édifice sacré de notre sainte Liberté aillent expier leurs forfaits sur l'échafaud.

Pour vous, pères de la Patrie, restez calmes à votre poste ; nous vous jurons tous de vous faire un rempart de nos corps si jamais des scélérats vouloient attenter à vos jours ».

FOURNIER (*maire*), DUMOUR, LEBESQUE (*off. mun.*), GLINEL, CAILLET (*off. mun.*), SATTER, CANNIELLE (*off. mun.*), LECLERCQ, BABILLE, LAVILLE (*secrét.*), DURANT, MARTIN, TIRROIR.

w

[La comm. de Crépy (Oise), à la Conv.; 1<sup>o</sup> germ. II] (1).

« Citoyens représentans,

Le Conseil général de la commune de Crépy, département de l'Oise, n'a jamais ressenti et éprouvé autant d'indignation que lorsqu'il a sçu qu'il avait encore existé une conjuration infâme contre la liberté et le régime républicain, une conjuration dont les individus qui la composaient paroisoient pousser leur scélératesse jusqu'à attenter à la représentation nationale. Cette conjuration vous l'avez découverte pour le bonheur du peuple. La République triomphera de ses nouveaux ennemis. C'est à vous, c'est au Comité de salut public que la France entière doit son salut ; vous avez pris de grandes mesures pour la punition des coupables ; qu'ils périssent ces monstres ; que la terre de la liberté soit purgée de leur présence. Recevez, citoyens représentans, nos témoignages de reconnaissance et nos félicitations.

Animé de l'amour de la liberté, il ne reconnaîtra jamais d'autre souverain que le peuple. Il restera toujours fidèle à la République. Il jure pour lui et les citoyens de la commune de Crépy, de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang pour elle et pour la représentation nationale. Restez fermes à votre poste, il vous en conjure. S. et F. ».

BUCQUET, TARDIF (*maire*), DARCY, TRUTEL, GABRIEL, LE ROUX, CHAMBAUT, PARENT, NOLLEVAL, LEVIASSOR, CHORON.

x

[La comm. de Laon, à la Conv.; 1<sup>o</sup> germ. II] (2).

« Législateurs,

Quand il s'agit de salut public, il faut agir, avant de discourir. A peine avons nous appris la conspiration où trempoit l'infâme Ronsin, qu'avertis par quelques indices, nous avons travaillé jour et nuit à découvrir s'il n'avoit pas des émissaires parmi nous. Nos recherches n'ont point été vaines : déjà sont saisis deux officiers de l'armée Révolutionnaire sur la tête desquels s'accablent de graves soupçons et le Comité de sûreté générale en est instruit.

Jusqu'ici nous n'avons écouté que la voix du devoir ; qu'il nous soit permis de céder un moment au doux sentiment d'une juste reconnaissance.

Pères de la Patrie, vous l'avez sauvée plus d'une fois, mais jamais dans une circonstance qui honorât autant votre sagacité vigilante. O excès de la perversité ! des enfans gâtés de la Révolution en étoient les plus dangereux ennemis ; et sous leur couleur du plus pur patriotisme, vous avez démêlé des traîtres.

Fondateurs de la République française, poursuivez votre brillante carrière. Que sans cesse, à côté de la vertu, la terreur soit à l'ordre du jour : que sans cesse la foudre gronde au haut

(1) C. 298, pl. 1034, p. 63.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 53.

(1) C. 298, pl. 1034, p. 55.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 58.